

## Collaborateurs

# Santé et sécurité au travail

Migros applique une gestion systématique de la santé en entreprise (GSE) et a obtenu le label Friendly Work Space. L'obtention de ce label démontre l'engagement du groupe Migros en faveur d'un environnement de travail sain et de la bonne santé de ses collaborateurs.

Migros assume sa responsabilité légale en matière de protection des collaborateurs en misant sur la solution commune à l'ensemble des entreprises du groupe (SEG) "Sécurité au travail et protection de la santé". Cette solution garantit une **mise en œuvre systématique de la protection des collaborateurs**. Elle est soumise à un contrôle permanent effectué par des spécialistes confirmés, et est constamment développée et optimisée. Outre l'environnement professionnel et les conditions de travail, elle tient également compte du comportement de santé individuel.

La **réintégration des collaborateurs malades et accidentés** fait aussi partie des préoccupations de la GSE. En outre, lors de leur réinsertion, un soutien est également offert aux personnes bénéficiant d'une rente AI.

## 14

---

entreprises ont obtenu le label Friendly Work Space.

14 entreprises du groupe Migros ont obtenu le **label Friendly Work Space**, à savoir les dix coopératives régionales et quatre autres entreprises du groupe Migros. En 2019, l'évaluation du groupe pour le Commerce de détail via le canal des coopératives a confirmé notre succès.

Près de **70% de l'ensemble des collaborateurs du groupe Migros** travaillent ainsi dans une entreprise certifiée par le label.

## Indicateurs principaux Santé et sécurité au travail

2019

Total des heures de travail payées (en h)	127'326'184
Heures de travail effectives	78.1%
Vacances payées et absences	21.9%
Taux de santé	94.5%
Taux d'absentéisme	
Accident professionnel et maladie	0.31%
Accident non professionnel	0.47%
Maladie	4.10%